



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 novembre 2015

Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : Georges Adryanczyk-Perrier, Dominique Agniel, Lionel Beaufiles, Jean-Louis Bertrand, Florence Bouis, Sylvain Cividino, Coralie Damay, Chantal Licari, Francette Maillet, Nathalie Mauchand, Georgette Mazon, Jacques Navarro, Valérie Remond, Josiane Supron.

Étaient absents : Karine Abderrhamann représentée par Francette MAILLET, Patrick Dumas représenté par Valérie Remond, Marie MENARD (absente excusée), Cyril Aubanel, Patrick Talaron.

Secrétaire de séance : Jean-Louis Bertrand.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2015 : Mme BOUIS apporte une précision sur son vote pour la question 9 et l'inscrit sous sa signature. **Unanimité.**

Compte -rendu des décisions prises au titre de l'article L 2122.22 :

- arrêt du bail de l'ADMR à compter du 11 novembre 2015,
- Arrêt du bail Monsieur Smâil HAMMACHI à compter du 31 octobre 2015.

1-Demande de subventions au titre du fonds de solidarité pour les intempéries du 13 septembre 2015.

Les intempéries du 13 septembre 2015 ont engendré par le débordement des ruisseaux du Valat David (Molières village) et du Sanguinet (Gammal - les Brousses) de nombreux dégâts sur les voies communales et ouvrages d'art. Par Arrêté interministériel du 28 octobre 2015, la commune de Molières-sur-Cèze a été reconnue au titre de l'état de catastrophe naturelle pour les « inondations et coulées de boues du 13 septembre 2015 ».

Les travaux sont estimés à 854 000 € H.T. Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre du fonds de solidarité. Le plan de financement est le suivant :

- Fonds de solidarité 40% + 10 %*	427 000,00 €	(* commune en difficulté financière)
- Région 12%	102 480,00 €	
- Conseil Départemental 20 %	170 800,00 €	
- Commune 18%	153 720,00 €.	Unanimité.

2-Demande de financement pour les réseaux d'eaux usées du centre de Molières-sur-Cèze suite aux dégâts du 13 septembre 2015.

Les intempéries du 13 septembre 2015 ont engendré par le débordement des ruisseaux du Valat David et du Valat du cimetière (Molières village) de nombreux dégâts sur le réseaux d'assainissement construit en majeure partie dans les ruisseaux couverts.

Par Arrêté interministériel du 28 octobre 2015, la commune de Molières-sur-Cèze a été reconnue au titre de l'état de catastrophe naturelle pour les «inondations et coulées de boues du 13 septembre 2015 ».

Cependant l'indemnisation intervient pour une reconstruction à l'identique. Dans une note du 7 mai 2015, l'agence de l'eau a émis un avis sur les dégâts de la crue précédente en ce sens :

« ..la vulnérabilité aux crues et les difficultés d'intervention induits par l'implantation actuelle de ces réseaux d'assainissement ne permet pas d'envisager un simple projet de réhabilitation à l'identique. . «il convient de définir une solution plus pérenne par la création de nouveaux réseaux de collecte ».

Le bureau d'études CEREG a été missionné pour étudier et proposer une nouvelle solution technique. Les travaux sont estimés à 500 000 € HT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention d'équipement majorée auprès du Conseil Départemental du Gard et de l'Agence de l'eau aux montants suivants :

- Conseil Départemental 30 % + 10 %	200 000,00 €	
- Agence de l'eau 30% + 10%	200 000,00 €	
- Commune 20%	100 000,00 €.	Unanimité.

Fin de séance à 19h40
Le secrétaire de séance,

Bertrand Jean-Louis,


Dominique AGNIEL,

Bouis Florence,

Chantal Licari,

Georgette Mazon,

Supron Josiane.

Beaufils Lionnel,

Cividino Sylvain,

Maillet Francette,

Navarro Jacques,

Le Maire,


Georges ADRYANCZYK-PERRIER

Mauchand Nathalie,

Damay Coralie,

Nathalie Mauchand,

Remond Valérie,